



## Un investissement défensif de l'UFF pour réduire son ISF

17/03/15 à 18:12 - Investir.fr [Commentaire\(s\)](#)



*Un investissement défensif de l'UFF pour réduire son ISF | Crédits photo : Shutterstock*

L'UFF commercialise un support original, le groupement foncier forestier Investissement Forêts ISF géré par **France Valley Investissements**. Il offre 50 % de réduction d'ISF dans la limite d'un investissement de 90.000 €, et non 36.000 € comme avec un FIP ou un FCPI, en contrepartie d'une durée de blocage de 5 ans et demi (jusqu'au 31 décembre 2020). Il s'agit d'un

investissement défensif, puisque constitué par des massifs forestiers. Aucune faillite n'est donc possible.

En outre, l'évolution des cours est décorrélée des marchés financiers, ce qui accroît la diversification du patrimoine global. Enfin, un second avantage fiscal important est obtenu, puisque cet investissement bénéficie d'un abattement de 75 % sur les droits fiscaux de transmission (donations et successions).

**France Valley, société de gestion spécialisée entre autres dans les groupements forestiers, achète auprès d'institutionnels publics et privés des forêts en France, sélectionnées pour leur qualité, leur liquidité et une exposition mesurée aux risques climatiques et phytosanitaires. A la fois des forêts de rendement (bois arrivés à maturité) et de capitalisation (jeunes peuplements offrant un potentiel de revalorisation) sont acquises. Les surfaces recherchées vont de 30 à 100 hectares, avec une bonne répartition géographique.**

### L'avis d'Investir

Dans un but de défiscalisation de son ISF, nous sommes positifs sur ce groupement forestier. En effet, l'hypothèse la plus probable consiste à retrouver son capital au terme de la durée de blocage. En effet, les frais de gestion et le droit d'entrée devraient être couverts par les rendements perçus (en moyenne entre 1 % et 3 % par an) et la revalorisation régulière des prix de l'hectare de forêt (+ 4 % par an en moyenne entre 1997 et 2013).

LES AVAN  
CHEZ BOU

BINCK.FR

LE CONSI

CBo terr  
demande

le 23/03/15 à

Cette fonci  
de la Réunion  
par rapport  
injustifié. N

TOUS LES

Les Produ  
en

LES

À

ANTICIPEZ



TUR

ABON  
VO